

► Jeune entreprise



► Contacts

Service accueil formalités des entreprises CFE

• Toulouse
05 61 10 47 71
cfe@cm-toulouse.fr

• Antenne de Saint-Gaudens
05 61 89 17 57
cdufour@cm-toulouse.fr

► www.cm-toulouse.fr

► Objectif

Faciliter l'immatriculation de l'entreprise au Répertoire des Métiers (et/ou au Registre du Commerce et des Sociétés).

► Bénéficiaire

Créateur ou repreneur d'entreprise artisanale, quelque soit le statut juridique choisi : entreprise individuelle, EIRL, ou sociétés.

► Description de la prestation

- L'information sur les pièces à fournir pour s'immatriculer suivant le secteur d'activité et le statut juridique, et sur les tarifs applicables.
- L'assistance à la rédaction des documents nécessaires à l'inscription.
- L'accomplissement des formalités administratives pour s'immatriculer.
- L'immatriculation de l'entreprise au répertoire des métiers et l'attribution des numéros d'identification : code NAFA, numéro SIRENE et SIRET.
- La transmission du dossier de création aux organismes partenaires de l'entreprise : APCMA, RCS, service des impôts des entreprises, centre des impôts, caisses sociales, INSEE.
- La délivrance de l'extrait d'immatriculation D1 justifiant de la création d'entreprise.
- La délivrance de la carte d'immatriculation, véritable «carte d'identité» de l'entreprise et de la carte d'artisan ambulant.

► Modalités pratiques

- Toulouse : sans rendez-vous (sur rendez-vous pour l'auto entrepreneur).
- Saint-Gaudens : sur rendez-vous.

► Coût de la prestation

Tarif suivant formalités (tarifs fixés par la loi de finances).
Information auprès du CFE.